

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1029<sup>e</sup> séance, tenue le mardi 23 mars 2010,  
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

---

PRÉSENTS : le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques, M. Jacques Frémont; les doyens, Mme Louise Béliveau, M. Jean-Claude Breton, M. Giovanni De Paoli, M. Michel D. Laurier, M. Pierre Moreau, M. Gilles Trudeau; le représentant de l'École Polytechnique, M. Yves Boudreau (en l'absence de M. Pierre G. Lafleur); les membres nommés par l'Assemblée universitaire : Mme Michèle Brochu, M. Yves Langelier; les membres nommés par le Conseil de l'Université : un officier de la Faculté de médecine, M. André Ferron, le directeur de l'École d'optométrie, M. Jacques Gresset, un officier de la Faculté des arts et des sciences, Mme Jane Jenson, le vice-recteur adjoint aux études, M. Raymond Lalande, un officier de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, M. Richard Patry, le directeur du Département de kinésiologie, M. François Prince; les étudiants : M. Alexandre Beaupré-Lavallée, M. Xavier Fabian, M. Éloi Lafontaine Beaumier; les observateurs : M. Pierre Chenard, M. Jean-Louis Richer.

Invitées : Mme Maja Krajinovic, chercheure agrégée, Département de pédiatrie de la Faculté de médecine, pour les délibérations CE-1029-7.4 et 7.5;  
Mme Maude Larente, étudiante

ABSENTS : le recteur, M. Luc Vinet; le vice-recteur exécutif, M. Guy Breton; la vice-rectrice aux relations internationales, Mme Mireille Mathieu; le vice-*provost* et vice-recteur—Planification, M. Pierre Simonet; le vice-recteur—Recherche, M. Joseph Hubert; le vice-recteur—Développement et relations avec les diplômés, M. Donat J. Taddeo; les doyens : M. Gérard Boismenu, M. Jean-Marc Boudrias, M. Jacques Boucher, M. Michel Carrier, Mme Francine Girard, M. Gilles Lavigne, M. Jean L. Rouleau; la représentante de l'École HEC Montréal, Mme Ruth Dupré; le représentant de l'École Polytechnique, M. Pierre G. Lafleur; les membres nommés par l'Assemblée universitaire : M. Michel Sarra-Bournet, M. Stéphane Vachon; les membres nommés par le Conseil de l'Université : un officier de la Faculté des arts et des sciences, M. Jean-Pierre Blondin, le directeur des bibliothèques, M. Richard Dumont, un officier de la Faculté des arts et des sciences, M. Laurent J. Lewis; un étudiant : M. Robert Martin; un chargé de cours : M. Najib Lairini; les observateurs : Mme Christine Colin, Mme Rachel Houle.

PRÉSIDENT : M. Jacques Frémont

SECRÉTAIRE : Mme Francine Verrier

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

---

La Commission prend note que Mme Maude Larente, qui succédera à M. Xavier Fabian comme membre étudiant à la Commission des études, assiste à la séance d'aujourd'hui à titre d'observatrice.

CE-1029-1

ORDRE DU JOUR

CE-1029-1

Le point 6.1 est retiré; la numérotation des points inscrits au point 6 est décalée en conséquence. L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption de procès-verbaux
  - 2.1 1027<sup>e</sup> séance tenue le 23 février 2010
  - 2.2 1028<sup>e</sup> séance (séance extraordinaire) tenue par consultation écrite le 10 mars 2010
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Comité de nomination de la Commission des études
  - Recommandations en vue de la nomination de membres à des comités de la Commission des études;
  - Élection de deux membres au Comité des nominations
6. Rapport de la Sous-commission du premier cycle
  - 6.1 École Polytechnique
    - Création d'un programme de Certificat en technologie des arts de la scène
  - 6.2 Cheminement *honor*
    - Proposition de modification aux modalités adoptées par la Commission des études

7. Rapports de la Sous-commission des études supérieures
  - 7.1 Faculté des arts et des sciences — Département de linguistique et de traduction
    - Modifications au programme de M.A. (linguistique); abolition de l'option « linguistique appliquée »
  - 7.2 Faculté des arts et des sciences — Département de linguistique et de traduction
    - Modifications au répertoire des cours du programme de Ph.D. (linguistique); abolition de l'option « intelligence artificielle »
  - 7.3 Faculté de médecine — Département de biochimie
    - Création des options : Génétique moléculaire, Biologie structurale, Génomique humaine et Biochimie *in silico*, au programme de Ph.D. (Biochimie)
  - 7.4 Faculté de médecine (Département de pharmacologie) et Faculté de pharmacie
    - Création d'un programme de M.Sc. (pharmacogénomique)
  - 7.5 Faculté de médecine (Département de pharmacologie) et Faculté de pharmacie
    - Création d'un programme de Ph.D. (pharmacogénomique)
8. Affaires diverses
9. Prochaine séance
10. Clôture de la séance

CE-1029-2                    ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX                    CE-1029-2

CE-1029-2.1                1027<sup>e</sup> séance tenue de 23 février 2010                    CE-1029-2.1

La modification suivante est apportée au procès-verbal mentionné : à la page 3, dans la délibération CE-1027-4.2, au quatrième paragraphe, à la dernière phrase, remplacer « vice-rectorat–Planification » par « Comité de la planification », et remplacer « la définition du plan de développement par lequel on vérifie que (...) » par « l'adoption de plans de développement par lesquels on s'assure que (...) ».

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1027<sup>e</sup> séance tenue le 23 février 2010, tel que modifié.

CE-1029-2.2                1028<sup>e</sup> séance (séance extraordinaire)                    CE-1029-2.2

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1028<sup>e</sup> séance (séance extraordinaire) tenue par consultation écrite le 10 mars 2010, tel que présenté.

CE-1029-3                    AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX                    CE-1029-3

La secrétaire générale fait part d'éléments d'information relatifs à des affaires découlant des 1027<sup>e</sup> et 1028<sup>e</sup> séances.

#### **Affaires découlant de la 1028<sup>e</sup> séance tenue par consultation écrite le 10 mars 2010**

Les doyens, ainsi que les vice-doyens aux études, les secrétaires de Facultés et le Registrariat, ont été avisés de la décision de la Commission des études relativement au report de la date limite pour l'abandon d'un cours (avec frais), en lien avec la tenue d'une grève générale illimitée par les chargés de cours membres du SCCUM [CE-1028-1].

#### **Affaires découlant de la 1027<sup>e</sup> séance tenue le 23 février 2010**

Les projets approuvés par la Commission des études ont été transmis au vice-provost et vice-recteur—Planification, aux fins de leur autorisation.

Relativement au projet de modification du programme de Baccalauréat spécialisé en relations industrielles [CE-1027-6.2], après entente avec l'École de relations industrielles, la Faculté des arts et des sciences a avisé le Secrétariat général de l'ajout des cours suivants au bloc Y du programme, soit les cours : HST 2904—*Histoire du Québec contemporain* ; POL 1953—*Institutions politiques Canada-Québec* ; SOL 1970—*Sociologie du Québec* ; SRL 3005—*La religion dans l'espace public*. Le suivi nécessaire a été effectué auprès du Registrariat afin d'intégrer ces cours à la structure du programme modifié.

CE-1029-4                    INFORMATION ET QUESTIONS                    CE-1029-4

CE-1029-4.1                Grève des chargés de cours membres du SCCCUM                CE-1029-4.1

Le président indique que la grève générale des chargés de cours membres du SCCCUM se poursuit. À cette date, la durée de la grève a occasionné la perte de 17 jours de cours pour l'ensemble des Facultés, sauf pour la Faculté de l'éducation permanente, où cette situation a occasionné la perte de 28 jours de cours, du fait que cette Faculté ne tient pas de semaine d'activités libres et offre des cours durant les fins de semaine. Le nombre d'étudiants touchés par cette situation s'élève à 25 600, correspondant à une proportion de 61 % des effectifs étudiants pour l'ensemble des cycles d'études au trimestre d'hiver 2010. Considérant le nombre de jours de grève cumulés, il apparaît inévitable que l'on devra prolonger la durée du trimestre en cours. La Commission des études sera donc appelée à se prononcer sur les mesures de rattrapage qu'il y aura lieu d'appliquer; cette démarche ne pourra toutefois être effectuée que lorsque la grève aura pris fin et que le protocole de retour au travail aura été entendu. Le président rappelle que les éléments d'information sont tenus à jour sur le site *Info-grève*, et souligne les efforts des Facultés et des unités en regard de la situation actuelle.

Le président donne la parole à M. Éloi Lafontaine Beaumier, qui souhaite adresser une intervention à l'attention de la Commission, et plus particulièrement des doyens. M. Lafontaine Beaumier signale une situation qui se pose en contradiction avec les éléments d'information mis en ligne sur le site *Info-grève*, et par laquelle on a constaté que des chargés de cours transmettraient à leurs étudiants, par courriel, de l'information et de la matière relatives aux cours dont ils sont responsables, et ce, malgré le fait que l'accès à l'adresse courriel *umontreal.ca* des chargés de cours ait été bloqué. Considérant le nombre élevé de courriels reçus par la FAÉCUM sur cette situation et considérant que celle-ci occasionne beaucoup d'inquiétudes et de préoccupations de la part des étudiants, M. Lafontaine Beaumier a estimé nécessaire de le signaler. Il demande donc que les directions des unités académiques communiquent le plus rapidement possible avec leurs étudiants, afin de les informer des mesures prévues en regard de cette situation et des conséquences possibles sur l'évaluation. M. Lafontaine Beaumier ajoute qu'il apparaît important d'informer davantage les étudiants sur ces questions, car les nombreux courriels par la FAÉCUM de la part d'étudiants montrent que la situation occasionne de l'inquiétude et de la confusion en regard de l'information diffusée par l'Université. Selon qu'elles souhaiteront, M. Lafontaine Beaumier mentionne qu'il pourra transmettre aux unités les courriels qui les concernent.

Le président s'informant si la FAÉCUM a communiqué avec le SCCCUM sur la situation signalée, M. Lafontaine Beaumier indique que la situation a été portée à l'attention de ce Syndicat, et que celui-ci a précisé que ses membres ont reçu des indications sur le fait de ne pas communiquer avec leurs étudiants durant la grève. Le président signale à l'attention de M. Lafontaine Beaumier qu'il doit être conscient que la demande qu'il adresse consiste à interpeller les directions des facultés et des unités académiques sur le fait que des actes illégaux seraient posés par des tiers, à savoir des membres du SCCCUM.

Le doyen de la Faculté des sciences de l'éducation, M. Michel Laurier, invite M. Lafontaine Beaumier à lui transmettre les courriels qu'il a reçus et qui proviennent d'étudiants de la FSÉ, de manière à pouvoir prendre connaissance des diverses situations et à pouvoir, ainsi, définir les mesures les mieux appropriées.

Le doyen de la Faculté de l'aménagement, M. Giovanni De Paoli, observe que la situation signalée doit être traitée en fonction d'une problématique de communication. Il explique qu'à la Faculté de l'aménagement, chaque unité a désigné un responsable pour la transmission des éléments d'information pertinents aux étudiants. Les unités restent également en contact avec le Bureau du *provost*. M. De Paoli constate qu'il reste important de transmettre aux étudiants des éléments d'information qui soient précis et qui, par exemple, indiquent clairement ce qui est autorisé ou non dans une situation de grève. Par ailleurs, les unités et l'Université doivent s'assurer que les étudiants soient le moins pénalisés possible quant à cette situation. Toutefois, considérant certaines démarches de désinformation et la confusion qui en a résulté, il apparaîtrait utile que l'Université diffuse l'information nécessaire pour éclaircir cette situation. Étant donné qu'une proportion importante des enseignements de la Faculté de l'aménagement relève de chargés de cours, celle-ci ne peut répondre à chaque situation ni traiter ces situations au cas par cas.

La vice-doyenne aux études supérieures et aux affaires extérieures de la Faculté des arts et des sciences, Mme Jane Jenson, mentionne que la situation de la FAS est semblable à celle de la Faculté de l'aménagement. Elle convient qu'en regard des inquiétudes signalées, il paraîtrait approprié que l'Université adresse un message aux étudiants, notamment sur les préoccupations de l'institution en regard de la situation signalée et sur la conformité ou la non conformité de certaines démarches en regard de la situation de grève.

M. Lafontaine Beaumier précise que l'objectif de son intervention vise principalement à prévenir des situations d'iniquité pour les étudiants. Il convient que le message qui pourra être adressé aux étudiants soit d'ordre institutionnel, tout en reflétant la position de l'ensemble des Facultés. Il suggère que ce message provienne du Bureau du *provost*, et informe les étudiants que des mesures de rattrapage seront effectivement définies, de manière à atténuer l'inquiétude grandissante que l'on a observée.

Le vice-recteur adjoint aux études, M. Raymond Lalande, mentionne que dans les situations de grève connues jusqu'à présent, les modalités de communication ont parues efficaces. Il comprend que des situations telles que celle qui a été signalée devraient être empêchées par des directives précises. M. Lafontaine Beaumier indique que dans les faits, cela n'a pas été observé.

Le président remercie M. Lafontaine Beaumier pour son intervention. Il indique qu'un rappel sera effectué sur le site *Info-grève*, notamment sur le fait que durant la grève, toute communication adressée aux étudiants et provenant des chargés de cours reste non avenue, et sur le fait qu'aucun étudiant ne sera pénalisé pour n'avoir pas observé une directive qui lui aura été transmise directement par son chargé de cours.

Le doyen de la Faculté de droit, M. Gilles Trudeau, comprend que, considérant la date qui était prévue pour la fin du trimestre d'hiver 2010, celui-ci sera nécessairement prolongé.

Le président indique que la prolongation du trimestre d'hiver doit être envisagée; cet aspect devra toutefois être déterminé en fonction des besoins de chacune des Facultés. Le président rappelle que les modalités de rattrapage qui seront définies devront assurer que les étudiants ne se trouvent pas pénalisés, dans la mesure du possible, et que les objectifs d'apprentissage auront été atteints.

Le directeur général des Services aux étudiants–SAÉ, M. Jean-Louis Richer, signale l'importance de tenir compte de la situation des étudiants internationaux dont le visa de séjour expire prochainement ou qui ont déjà leurs réservations pour leur trajet de retour. M. Richer mentionne également l'importance que l'information relative à l'arrêt des activités soit transmise rapidement aux services des SAÉ, afin d'assurer une gestion adéquate des différents cas de figure, par exemple, la situation des étudiants inscrits au régime gouvernemental de prêts et bourses, et auquel ils ont accès à la condition d'être inscrits à temps plein.

Le président remercie M. Richer pour son intervention. Il explique que le vice-rectorat–Affaires académiques reste en lien constant avec les SAÉ, ainsi qu'avec les ministères

concernés. En réponse à une question, le président précise que les échanges avec les ministères portent sur la durée des visas, lesquels prennent fin en avril; cette situation concerne une centaine d'étudiants.

Le doyen de la Faculté des sciences de l'éducation, M. Michel Laurier, observe que parallèlement à la définition de mesures de rattrapage pour le trimestre d'hiver 2010, on devra également déterminer les modalités relatives à la tenue du trimestre d'été qui suivra.

Le président indique que le vice-rectorat–Affaires académiques examine ces questions en collaboration avec les doyens.

CE-1029-5	COMITÉ DE NOMINATION DE LA COMMISSION DES ÉTUDES - Recommandations en vue de la nomination de membres à des comités de la Commission des études - Élection de deux membres au Comité des nominations	CE-1029-5
-----------	---	-----------

---

A-33/1029<sup>o</sup>/743

Nominations à la Sous-commission du premier cycle, à la Sous-commission des études supérieures, au Comité institutionnel d'évaluation des programmes et au Comité de l'interdisciplinarité

---

Le président présente les recommandations relatives à la nomination de membres à des comités de la Commission des études, consignées au document A-33/1029<sup>o</sup>/743. On prend note que pour certaines nominations, la durée des mandats doit être corrigée.

En réponse à une question, le président précise que dans le cas où des personnes quitteraient pour la retraite au cours de leur mandat, le Secrétariat général en est avisé et procède au remplacement des personnes qui auraient quitté.

On constate que, considérant le nombre de recommandations présentées relativement au Comité de l'interdisciplinarité, deux postes de membres de professeurs resteraient à combler pour ce comité. Le président explique que la présentation des recommandations du Comité des nominations est faite sous réserve de l'acceptation des personnes proposées. Ces vérifications devant être complétées préalablement à la présentation des recommandations à la Commission des études, le président comprend que l'une des personnes pressenties, M. André Roy, a refusé d'occuper un poste à ce comité. Il était prévu que dans ce cas, le poste soit offert à M. Pierre André. Le président propose que la Commission procède à la nomination de M. André, sous réserve de son acceptation; la Commission convient de cette modalité.

La Commission convient des recommandations présentées et procède aux nominations.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

La Commission des études nomme :

à la Sous-commission du premier cycle : Mme Johanne Goudreau (vice-doyenne, Faculté des sciences infirmières), et M. Tony Leroux (professeur agrégé, Département d'orthophonie et audiologie de la Faculté de médecine), comme membres pour un mandat de deux ans échéant le 30 juin 2012; M. Denis Sylvain (étudiant à la Faculté de l'éducation permanente) comme membre étudiant pour un mandat d'un an échéant le 30 juin 2011;

à la Sous-commission des études supérieures: M. Louis-André Hamel (professeur titulaire, Département de physique de la Faculté des arts et des sciences) et Mme Pierrette Thibault (professeure titulaire, Département d'anthropologie de la Faculté des arts et des sciences), comme membres pour un mandat de trois ans échéant le 30 juin 2013;

au Comité institutionnel d'évaluation des programmes: M. Yves Desjardins (chargé de cours en Santé communautaire, Faculté de l'éducation permanente), comme membre chargé de cours, et Mme Nathalie Loye (professeure adjointe, Département d'administration et fondements de l'éducation de la Faculté des sciences de l'éducation), comme membre professeur, pour un mandat de trois ans échéant le 30 juin 2013;

au Comité de l'interdisciplinarité: comme membre *vice-doyen aux études*: Mme Andrée Boucher (vice-doyenne à la pédagogie et au développement professionnel continu, Faculté de médecine); comme membre *vice-doyen aux études supérieures*: Mme Jane Jenson (vice-doyenne aux études supérieures et aux affaires extérieures, Faculté des arts et des sciences); comme *membres professeurs*: Mme Violaine Lemay (professeure adjointe, Faculté de droit), M. Claude Lessard (professeur titulaire, Département d'administration et fondements de l'éducation de la Faculté des sciences de l'éducation), M. Pierre André (professeur agrégé, Département de géographie de la Faculté des arts et sciences) [sous réserve de son acceptation]; comme membre *chargé de cours*: Mme Guylaine Messier (coordonnatrice des stages, Département de kinésiologie); comme membre *représentant de la Faculté de l'éducation permanente*: Mme Rachida Azdouz (vice-doyenne, Faculté de l'éducation permanente); comme membre *étudiant au premier cycle*: M. Xavier Fabian (étudiant au Département de physique de la Faculté des arts et des sciences); comme membre *étudiant aux cycles supérieurs*: Paul Virak-Khuong (étudiant au Département d'informatique et recherche opérationnelle de la Faculté des arts et des sciences); pour un mandat de trois ans échéant le 30 juin 2013;

conformément au document A-33/1029<sup>e</sup>/743 corrigé.

#### Élection de deux membres au Comité des nominations de la Commission des études

Le président explique que la nomination des membres du Comité des nominations de la Commission des études se fait par élection. À la suite de l'appel de suggestions qui a été tenu, deux personnes ont été proposées, soit M. François Prince et M. Michel Sarra-Bournet. Deux postes étant à combler, ces personnes sont élues par acclamation. La Commission prend acte de l'élection par acclamation.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études prend acte de l'élection, par acclamation, de M. François Prince (directeur, Département de kinésiologie) et de M. Michel Sarra-Bournet (chargé de cours, Département de science politique de la Faculté des arts et des sciences), comme membres du Comité des nominations de la Commission des études, et procède à leur nomination.

CE-1029-6	<u>RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE</u>	CE-1029-6
CE-1029-6.1	École Polytechnique - Création d'un programme de Certificat en technologie des arts de la scène	CE-1029-6.1
<hr/>		
A-33/1029 <sup>e</sup> /745, 745.1		

La Commission reçoit M. Yves Boudreault, directeur des études de premier cycle de l'École Polytechnique, pour la présentation du projet inscrit en rubrique.

La création d'un programme de Certificat en technologie des arts de la scène se pose dans le contexte de l'évolution des métiers du monde du spectacle, notamment en ce qui concerne l'utilisation de technologies spécialisées. Le projet proposé permettra également de répondre à des besoins réels, et chiffrés, de formation dans ce domaine, ainsi qu'à une demande des milieux concernés, lesquels ont été consultés en regard du développement de ce projet de formation. Le programme proposé vise le développement de compétences techniques pour la conception et la réalisation d'éléments scéniques, en particulier dans les domaines de la conception mécanique; les objectifs de formation comportent également des composantes liées aux habiletés de communication, d'analyse, de conception et de planification. Le programme s'adresse à trois catégories de clientèles : les techniciens provenant des programmes collégiaux de Technologie en génie, les techniciens des programmes de théâtre, et les artisans professionnels autodidactes du milieu. Selon une étude de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec réalisée en 2008, dans la région montréalaise, près de 10 000 personnes travaillent dans ce domaine (théâtre, variétés, cirque, danse, opéra, cinéma et télévision). Le programme de Certificat sera également proposé aux techniciens et aux concepteurs visuels scéniques et, par extension, de la télévision et du cinéma provenant des différents programmes de DEC et AEC ainsi que des programmes universitaires (notamment les programmes de : DEC en Théâtre-Production du Collège Lionel-Groulx, du Cégep de St-Hyacinthe, du Cégep de La Pocatière et du Collège John-Abbott ainsi que le programme de Production et Scénographie de l'École nationale de théâtre; DEC en Production télévisuelle du Cégep de Jonquière; AEC en Gréage de spectacles du Collège Lionel-Groulx ainsi que quelques autres programmes (AEC) en techniques et production scénique; Baccalauréat en Scénographie de l'UQÀM). Le programme sera également accessible aux artisans professionnels, œuvrant depuis un certain temps dans le milieu et n'ayant pas de formation spécifique, qui désirent se perfectionner davantage, sous réserve de l'évaluation de leur expérience professionnelle. Le programme comporte 30 crédits répartis selon 24 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours au choix. Six nouveaux cours sont créés pour ce programme. Le programme bénéficiera de la collaboration de divers partenaires du milieu (dont le Cirque du Soleil, par le biais du Centre de recherche et d'innovation en performance—CRIP, avec lequel travaille l'École Polytechnique).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Certificat en technologie des arts de la scène, à l'École Polytechnique, conformément au document A-33/1029<sup>e</sup>/745.

Une remarque est signalée par le doyen de la Faculté de droit, M. Gilles Trudeau, relativement à un projet de l'École Polytechnique portant sur la création d'un programme de Certificat en cyberfraude. Ce projet est en cours d'étude et fait actuellement l'objet de consultations auprès de la Faculté de droit et de la Faculté des arts et des sciences. M. Trudeau mentionne que dans ces circonstances, il lui a paru étonnant que de l'information sur ce programme ait été diffusée à la télévision.

Le président indique qu'à cette étape, on ne peut que déplorer que la publicité relative à ce programme soit déjà diffusée, mais que la question ne peut être discutée davantage, ce projet n'étant pas inscrit à l'ordre du jour de la séance.

CE-1029-6.2      Cheminement *honor*      CE-1029-6.2  
- Proposition de modification aux modalités adoptées  
par la Commission des études

---

A-33/1029<sup>o</sup>/746, 746.1

Le vice-recteur adjoint aux études, M. Raymond Lalande, présente le projet inscrit en rubrique.

La proposition de modification aux modalités adoptées par la Commission des études en regard du cheminement *honor* porte sur le nombre de crédits de niveau 6000 suivis dans le cadre d'un tel cheminement et pouvant être reconnu aux études supérieures, de manière à déterminer une modalité qui soit conforme à l'article 12 B du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales. La présentation reportée à l'état de question consigné au document A-33/1029<sup>o</sup>/746.

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Mme Louise Béliveau, signale qu'après vérification, une modification doit être apportée à la formulation proposée, soit de supprimer « (...) et que l'étudiant suive au moins un cours de niveau 6000 dans le cadre de son programme d'études supérieures ». La Commission convient de cette suggestion.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification aux modalités adoptées par la Commission des études en regard du cheminement *honor*, conformément au document A-33/1029<sup>o</sup>/746 modifié.

CE-1029-7      RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES      CE-1029-7

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures et doyenne de la FESP fait une présentation générale des projets inscrits aux points 7.1 à 7.5.

La vice-doyenne aux études supérieures et aux affaires extérieures de la Faculté des arts et des sciences présente les projets inscrits aux points 7.1 et 7.2.

Le vice-doyen aux sciences fondamentales et études supérieures de la Faculté de médecine présente le projet inscrit au point 7.3.

Pour la présentation des projets inscrits aux points 7.4 et 7.5, la Commission reçoit Mme Maja Krajinovic, chercheure agrégée, Département de pédiatrie de la Faculté de médecine.

CE-1029-7.1      Faculté des arts et des sciences      CE-1029-7.1  
Département de linguistique et de traduction  
- Modifications au programme de M.A. (linguistique); abolition de  
l'option « linguistique appliquée »

---

A-33/1029<sup>o</sup>/738

Les modifications au programme de M.A. (linguistique) visent principalement à augmenter le nombre de crédits de cours du programme, de manière à le rendre comparable aux autres programmes en linguistique au Canada, qui exigent tous une forte scolarité. Les étudiants bénéficieront ainsi d'une solide formation générale et d'une meilleure préparation en vue de la rédaction du mémoire ou du passage accéléré au doctorat. Le nombre de crédits de cours du programme passe ainsi de 12 à 24 crédits, répartis selon 12 à 24, de la manière suivante : 15 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option. Le nombre de crédits attribués à la recherche et



à la rédaction du mémoire sera réduit de 33 à 21 crédits, et les exigences liées à la recherche et à la rédaction du mémoire seront ajustées en fonction de l'augmentation du nombre de crédits de cours.

Le projet de modification comporte également le réaménagement de la banque de cours (modifications de titre, abolition et création de cours –trois cours de niveau 7000 sont abolis pour être intégrés au cours de niveau de deuxième cycle). Par ailleurs, le projet propose l'abolition de l'option « Linguistique appliquée » sera abolie, cette option n'étant plus offerte.

Le document de présentation explicite la justification du projet, ainsi que les tableaux relatifs à la structure et au répertoire de cours du programme modifié.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications au programme de M.A. (linguistique); abolition de l'option « linguistique appliquée », au Département de linguistique et de traduction de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/1029<sup>o</sup>/738.

CE-1029-7.2

Faculté des arts et des sciences

CE-1029-7.2

Département de linguistique et de traduction

- Modifications au répertoire des cours du programme de Ph.D. (linguistique); abolition de l'option « intelligence artificielle »

---

A-33/1029<sup>o</sup>/739

Les modifications au programme de Ph.D. (linguistique) portent principalement sur le répertoire de cours; notamment, trois cours de niveau 7000 sont abolis et intégrés à la banque de cours de niveau de deuxième cycle, afin de les insérer dans la structure du programme de Maîtrise. Le projet comporte également l'abolition de l'option « Intelligence artificielle », laquelle n'est plus offerte depuis déjà un certain temps.

Le document de présentation explicite la justification du projet, ainsi que les tableaux relatifs à la structure et au répertoire de cours du programme modifié.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications au répertoire des cours du programme de Ph.D. (linguistique); abolition de l'option « intelligence artificielle », au Département de linguistique et de traduction de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/1029<sup>o</sup>/739.

CE-1029-7.3

Faculté de médecine

CE-1029-7.3

Département de biochimie

- Création des options : Génétique moléculaire, Biologie structurale, Génomique humaine et Biochimie *in silico*, au programme de Ph.D. (Biochimie)

---

A-33/1029<sup>o</sup>/740

La création de quatre options dans le programme de Ph.D. (Biochimie) vise un meilleur arrimage de ce programme avec les options offertes dans le programme de Maîtrise avec mémoire. L'introduction de ces options au programme de Ph.D. permettra d'offrir aux étudiants une

formation plus structurée et ciblée dans un domaine d'étude particulier. L'étudiant pourra également choisir un cheminement libre, selon les modalités prescrites au règlement pédagogique du programme. Ainsi, l'étudiant pourra s'inscrire au L'étudiant peut s'inscrire au *cheminement libre* ou à l'une des quatre options *Génétique moléculaire*, *Biologie structurale*, *Génomique humaine* ou *Biochimie in silico*, en accord avec le cheminement suivi dans le programme de recherche. La mention de l'option apparaîtra sur le diplôme. Des cours supplémentaires pourront être exigés selon les besoins de l'étudiant. La modification n'infère pas de modification à la structure du programme (soit 2 crédits de cours obligatoires et 88 crédits attribués à la recherche et à la rédaction de la thèse).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création des options : Génétique moléculaire, Biologie structurale, Génomique humaine et Biochimie *in silico*, au programme de Ph.D. (Biochimie), au Département de biochimie de la Faculté de médecine, conformément au document A-33/1029<sup>o</sup>/740.

CE-1029-7.4

Faculté de médecine et Faculté de pharmacie  
Département de pharmacologie  
- Création d'un programme de M.Sc. (pharmacogénomique)

CE-1029-7.4

---

A-33/1029<sup>o</sup>/741

La Commission reçoit Mme Maja Krajinovic, chercheure agrégée au Département de pédiatrie de la Faculté de médecine, pour la présentation du projet inscrit en rubrique, ainsi que du projet inscrit au point 7.5 suivant. La présentation générale couvre ces deux projets.

La pharmacogénomique fait appel à plusieurs disciplines médicales et pharmaceutiques, et a également une vaste applicabilité comprenant la génétique, la médecine, la pharmacologie, la pharmacie, la bio-informatique, l'épidémiologie et la biostatistique. Les programmes proposés sont construits de manière à permettre d'abord l'acquisition d'une connaissance de la pharmacogénomique et de la pharmacogénomique clinique au niveau supérieur, et d'adapter ensuite cette connaissance à trois orientations majeures de la recherche, soit d'un point de vue génétique, pharmacologique ou analytique. La pertinence de proposer des programmes d'études supérieures dans ce domaine se pose, notamment, en regard de l'évolution récente des technologies génomiques et informatiques et de l'application des sciences génomiques à la pratique clinique. On observe donc un besoin croissant d'incorporer cet ensemble de connaissances de plus en plus complexes dans l'offre d'enseignement des facultés de médecine et de pharmacie, de sorte que la prochaine génération de cliniciens et de chercheurs soit au fait des derniers développements en pharmacogénomique et en bioinformatique médicale. Les cliniciens-chercheurs incluant des médecins, pharmaciens, infirmières, chercheurs fondamentalistes et autres ayant une telle formation seront aptes à proposer aux patients une thérapie personnalisée ou à transmettre leur savoir aux membres d'équipes pluridisciplinaires.

Les objectifs généraux du programme de Maîtrise en pharmacogénomique sont d'initier les étudiants à la recherche pharmacogénomique et de leur donner une formation de base dans cette discipline. Les objectifs généraux du programme de Doctorat en pharmacogénomique visent la formation de chercheurs autonomes qui possèdent une excellente connaissance de la discipline ainsi que des divers domaines connexes. Ces programmes constituent deux éléments d'un ensemble de formation élargie, lequel comporte également un Microprogramme en pharmacogénomique.

L'encadrement des programmes proposés repose sur le comité d'études supérieures des programmes de pharmacogénomique; ce comité sera constitué de quatre membres, soit deux professeurs de chacune des Facultés concernées. Le Comité sera présidé par un membre provenant du Département de pharmacologie de la Faculté de médecine, en lien avec la gestion administrative du programme qui sera sous la responsabilité de ce Département.

La présentation reportée aux documents A-33/1029<sup>e</sup>/741 et 742, lesquels explicitent l'historique et les objectifs des projets, ainsi que les tableaux relatifs à la structure, au règlement pédagogique et au répertoire de cours de ces programmes.

Une précision doit être apportée aux deux documents de présentation : au tableau A–*Règlement pédagogique*, au dernier alinéa de l'article 2, à la dernière ligne, remplacer « et » par « ou ».

Le doyen de la Faculté de pharmacie et le vice-doyen aux sciences fondamentales et aux études supérieures de la Faculté de médecine soulignent la qualité de la collaboration qui a cours entre ces deux Facultés en regard du développement des programmes proposés.

À la suite d'une intervention sur la composition du comité d'études supérieures des programmes de pharmacogénomique, sur le fait que le nombre de membres de ce comité apparaît réduit, il est précisé qu'un tel comité ne doit pas comporter une gestion qui soit trop lourde. Par ailleurs, la composition du comité pourra être modulée en fonction du développement des programmes au cours des prochaines années, selon l'établissement de masses critiques dans les divers domaines concernés par la pharmacogénomique. La vice-rectrice adjointe aux études supérieures et doyenne de la FESP prend note de la remarque présentée et la transmettra aux responsables des programmes.

En réponse à une question, des précisions sont apportées sur les modalités relatives aux séminaires. Notamment, il est mentionné que dans un premier temps, les séminaires seront donnés au Département de pharmacologie. Par la suite, des séminaires pourront être donnés en collaboration, en fonction du développement des masses critiques nécessaires.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de M.Sc. (pharmacogénomique), à la Faculté de médecine (Département de pharmacologie) et à la Faculté de pharmacie, conformément au document A-33/1029<sup>e</sup>/741 (version finale).

CE-1029-7.5

Faculté de médecine et Faculté de pharmacie  
Département de pharmacologie  
- Création d'un programme de Ph.D. (pharmacogénomique)

CE-1029-7.5

---

A-33/1029<sup>e</sup>/742

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Ph.D. (pharmacogénomique), à la Faculté de médecine (Département de pharmacologie) et à la Faculté de pharmacie, conformément au document A-33/1029<sup>e</sup>/742 (version finale).

La Commission remercie Mme Krajnovic pour sa présentation.

CE-1029-8            AFFAIRES DIVERSES            CE-1029-8

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1029-9            PROCHAINE SÉANCE            CE-1029-9

La prochaine séance aura lieu le mardi 27 avril 2010, à 14 heures.

CE-1029-10           CLÔTURE DE LA SÉANCE           CE-1029-10

La séance est levée à 15 heures 35.

Adopté tel que présenté le 27 avril 2010 – délibération CE-1031-2.2

Le président

La secrétaire

Jacques Frémont

Francine Verrier